

Le règlement

1. PARCOURS

7.150 km - Épreuve réservée aux féminines : 1 boucle de 1.500 km, 1 boucle de 5.650 km. Le départ sera donné à 10h00 à la salle du COSEC.

10 Km - Label national (FFA) : 1 boucle de 4.400 Km, 1 boucle de 5.600 km. Le départ sera donné à 11h15 à la salle du COSEC*. Seules les femmes licenciées FFA peuvent participer à cette épreuve.

2. INSCRIPTIONS

Épreuve ouverte aux hommes licenciés, non licenciés et aux seules femmes licenciées FFA né(e)s avant le 01/01/2002. Droits d'inscription (identiques aux 2 épreuves) : **9 euros** du 1er au 31 décembre 2016 - **10 euros** du 1er au 10 janvier 2017 date de clôture des inscriptions. Pour tout engagement la photocopie du certificat médical est obligatoire (de moins d'un an). Pour les mineurs une autorisation parentale permettant de participer à la course est obligatoire. Le bulletin d'engagement est à déposer ou à retourner avant le **11 janvier** à :

KLIEGO

6 Sillon de la Guédonnais
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Seuls les dossiers complets (bulletin d'inscription accompagné du règlement et du certificat médical ou photocopie de la licence FFA) seront enregistrés.

Inscription sur le site :

<http://www.courirsg.fr>

Le nombre de participants est limité sur l'ensemble des deux courses à 3500.

Pas d'inscription le jour de la course. Les participants courant avec leur chien ne sont pas autorisés.

Aucun remboursement ne sera effectué quel qu'en soit le motif.

3. ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

4. REMISE DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer à la salle du COSEC* le matin de la course à partir de 8h30. Les concurrents pourront également retirer leur dossard dès **le samedi 14 janvier à la salle du COSEC de 10 h à 18 h.**

5. CERTIFICATS MEDICAUX

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement noter le numéro de licence (saison 2016-2017) sur le bulletin d'inscription et y joindre sa photocopie.

Les coureurs non licenciés, devront joindre au bulletin d'inscription, conformément à l'article 2 31-2-1 du code du sport, l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

6. CHRONOMETRAGE

Aux 1^{er}, 5^{ème} km et à l'arrivée. Un système de chronométrage électronique sera utilisé. Chaque concurrent se verra remettre un dossard sur lequel est collée une bandelette électronique appelée B-Tag sur laquelle est imprimé le numéro de dossard.

7. RAVITAILLEMENT

Au 5^{ème} km et à l'arrivée.

8. CLASSEMENT

Général et par catégorie. Les participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats, en se présentant le jour même au secrétariat de la course.

9. RÉCOMPENSES

Chaque arrivant se verra remettre un souvenir de la course. Coupe ou médaille au premier de chaque catégorie. Lots et récompenses ne sont pas cumulables. Une tombola par tirage au sort des dossards aura lieu après la remise des prix à la salle du COSEC* (**présence physique obligatoire**).

Sur le 10km Label national, seule la première femme au temps scratch sera récompensée, sous réserve qu'elle ait atteint le temps minima qualificatif pour le championnat de France de sa catégorie d'âge.

10. ACCUEIL CONCURRENTS

Mise à disposition de la salle du COSEC* (Vestiaires gardés, Douches). Pour les sacs et vêtements, une consigne gratuite sera disponible sur place. Toute fois, l'organisation de Courir à Saint Grégoire décline sa responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens et effets personnels.

ATTENTION : la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par la présentation directe ou celle d'une licence).

*3 rue Paul-Emile Victor - 35760 ST-GRÉGOIRE

Le règlement

11. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leur préposé.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

12. ACCOMPAGNATEURS

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

13. UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de Courir à Saint-Grégoire ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à Courir à Saint-Grégoire, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

14. CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

CONCLUSION

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.



LES CHALLENGES

Le **TROPHÉE GRAND QUARTIER** récompensera sur le 7.150 km la meilleure équipe féminine. Un tirage au sort sera organisé parmi les équipes inscrites au trophée Grand Quartier. De nombreux lots d'une valeur globale de plus de 1 000 € seront à gagner. Pour participer, il suffit de vous inscrire à 3 participantes (amies, collègues, ...) sous le nom d'équipe de votre choix.

CHALLENGE ENTREPRISES BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST :

Ce challenge s'adresse aux entreprises groupement d'entreprises, collectivités. Pour participer, il suffit que les coureurs d'une entreprise indiquent la même appellation dans le champ concerné lors de leur inscription.

L'entreprise totalisant le plus grand nombre de coureurs classés sur l'ensemble des deux épreuves (La Grégorienne « **Grand Quartier** » et le 10 km « **Daunat** ») se verra remettre le trophée

BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST.

INFOS PRATIQUES

Inscriptions et confirmation des inscriptions sur le site : WWW.COURIRSG.FR

(sauf courses scolaires. bulletin d'inscription téléchargeable sur le site de la course).

3500 participants maximum sur l'ensemble des 2 courses, clôture des inscriptions : **10 janvier 2017.**

COURSES SCOLAIRES :

Éveil athlétique : départ 9h00, ouverte aux CP, CE1, CE2.

Poussins : départ 9h15, distance 1.4km

Benjamins et minimes : départ 9h30, distance 2.5km.

Pas d'inscription le jour de la course.

RANDONNÉE PÉDESTRE MARCHÉ NORDIQUE :

7 km - départ : samedi 14 janvier à 14h30 salle du COSEC*.

Droits d'inscription : 6 €

Pré-inscription sur le site : www.courirsg.fr

RETRAIT DES DOSSARDS :

Courses scolaires, la Grégorienne et 10km hommes : Samedi 14 janvier - à la salle du COSEC* de 10h à 18h. Dimanche 15 janvier salle du COSEC* à partir de 8h30.

Résultats disponibles sur :

www.courirsg.fr

www.lepape-info.com

www.Klikego.com

www.ouest-france.fr

*3 rue Paul-Emile Victor - 35760 ST-GRÉGOIRE